



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chine

Question écrite n° 40792

## Texte de la question

M. Serge Roques attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les nombreux témoignages relatifs à des actes de violations des droits de l'homme en Chine. Il lui demande de lui faire connaître la position du gouvernement français vis-à-vis de cette situation extrêmement préoccupante et les démarches entreprises à la suite de la récente visite officielle dans notre pays du numéro un chinois.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre sur les nombreux témoignages relatifs à des actes de violation des droits de l'homme en Chine. La France suit avec attention la situation des droits de l'homme partout dans le monde, y compris en Chine. Elle saisit toute occasion de contacts bilatéraux de haut niveau, comme la visite officielle du Premier ministre Li Peng, pour évoquer cette question. Elle agit en outre en concertation avec ses partenaires de l'Union européenne. L'Union entretient notamment avec la Chine un dialogue spécifique sur les droits de l'homme, dont la dernière session s'est tenue du 22 au 24 janvier à Pékin. La périodicité de ces entretiens pourrait devenir biannuelle. L'insuffisance des signaux positifs adressés par Pékin (absence de gestes concrets envers les dissidents chinois et tibétains ; défaut de calendrier précis pour l'adhésion aux pactes fondamentaux des Nations unies ; nombre croissant de condamnations à mort) a conduit l'Union européenne à prendre la décision de déposer, cette année encore, une résolution à la commission des droits de l'homme de l'ONU et de proposer dans ce cadre des mesures spécifiques. La France considère, à cet égard, que la coopération administrative et juridique est de nature à contribuer au renforcement de l'Etat de droit en Chine.

## Données clés

**Auteur :** [M. Roques Serge](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40792

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 juillet 1996, page 3600

**Réponse publiée le :** 5 août 1996, page 4246